



Paris, le 20 février 2014

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75 700 PARIS

Objet : Financement de la Majoration Personnes Agées

Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous permettons de solliciter votre arbitrage suite à l'entrée en vigueur de l'avenant n°8 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance maladie, signé le 25 octobre 2012.

Cet avenant à la convention prévoit que « *les médecins de secteur 1 et les médecins de secteur 2 adhérant au contrat d'accès aux soins bénéficient d'une rémunération forfaitaire (MPA), versée trimestriellement par l'Assurance Maladie, calculée sur la base de 5 euros par consultation ou visite réalisée pour leurs patients âgés de plus de 85 ans au 1er juillet 2013 puis pour leurs patients âgés de plus de 80 ans au 1er juillet 2014* ».

Ces dispositions posent des difficultés d'application dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sous financement en tarif global. Dans ces structures, la dotation de soins comprend notamment les rémunérations versées aux médecins généralistes libéraux intervenant dans l'établissement.

Or, les modalités actuelles de calcul de ces dotations ne prennent pas en considération le coût de cette nouvelle majoration. Par conséquent, alors que la très grande majorité de leurs résidents ont plus de 85 ans, les établissements en tarif global se voient amputés leur dotation soins par cette majoration.

Cette situation engendre une inégalité de traitement des résidents devant l'Assurance maladie que nous ne pouvons pas admettre. En effet, alors que l'Assurance maladie finance la majoration personnes âgées aux médecins libéraux intervenants dans les établissements en tarif partiel, tel n'est pas le cas dans les établissements en tarif global. Le principe de cette majoration ayant été définie lors d'une négociation entre les médecins libéraux et l'Assurance maladie, elle doit être financée par cette dernière dans tous les EHPAD.

Par un courrier en date du 25 septembre 2013, de nombreuses fédérations du secteur ont interpellé la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Ministre déléguée chargée des Personnes Âgées et de l'Autonomie afin qu'une solution de financement soit trouvée pour les établissements en tarif global.

Force est de constater que six mois plus tard, notre demande est restée sans réponse. Pourtant, une circulaire est annoncée aux Syndicats de médecins libéraux par le cabinet de Madame la Ministre de la Santé et des Affaires Sociales. Dans le même temps, les établissements que nous représentons témoignent de relations de plus en plus tendues avec les médecins traitants intervenant à titre libéral auprès des résidents âgés. Nous en voulons pour preuve la liste noire des établissements étiquetés « mauvais payeurs », établie par l'Union Nationale des Omnipraticiens Français (UNOF). Cette situation nous semble véritablement aller à l'encontre des enjeux de l'accompagnement de nos aînés.

A l'heure où le Gouvernement s'apprête à présenter devant le Parlement un projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, nos fédérations demandent que les personnes âgées accueillies dans les établissements puissent continuer à avoir recours à leurs médecins traitants.

C'est pourquoi, nous demandons à ce qu'une instruction soit adressée aux Agences Régionales de Santé pour que tous les établissements en tarif global puissent se voir financer la Majoration pour Personne Âgée en sus de la dotation de soins qu'ils perçoivent au titre de la prise en soins des personnes qu'ils accompagnent.

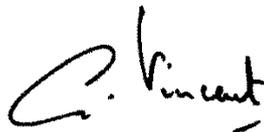
Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

AD-PA



Pascal CHAMPVERT
Président

FHF



Gérard VINCENT
Délégué Général

FNADEPA



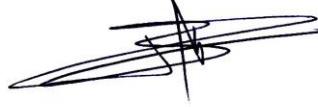
Claude JARRY
Président

FNAQPA



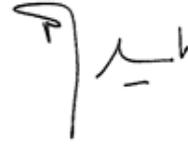
Didier SAPY
Directeur

SYNERPA



Florence ARNAIZ-MAUME
Déléguée Générale

FEHAP



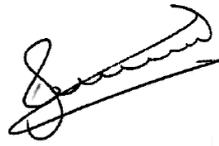
Antoine DUBOUT
Président

UNCCAS



Patrick KANNER
Président

MUTUALITE FRANCAISE



Etienne CANIARD
Président

UNIOPSS



Dominique BALMARY
Président

Copies :

- Michèle DELAUNAY, *Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie*
- Sabine FOURCADE, *Directrice Générale de la Cohésion Sociale*
- Thomas FATOME, *Directeur de la Sécurité Sociale*
- Frédéric VAN ROEKEGHEM, *Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés*
- Luc ALLAIRE, *Directeur de la Caisse Nationale de Solidarité et pour l'Autonomie*